

LE MOLÉRIEN

Bulletin Municipal - Octobre/Novembre/Décembre 2024



La Chapelle-Moulière : une commune saine, vivante et solidaire

ACTUALITÉS

Réfection du toit de la Mairie

La toiture du bâtiment de la mairie était en très mauvais état. A tel point que cela posait de réelles questions de sécurité, notamment par la chute de tuiles dans la cour de l'école. La Mairie s'est donc engagée dans des travaux de réfection de la totalité de la toiture du bâtiment. Pour cela la municipalité a pu **bénéficier de différentes aides**.

Coût de la toiture (Entreprise Robert) :

76.580,52€ HT. Subventions à recevoir : Département (Activ3) + Etat (Detr) + Grand Poitiers (fonds de concours de territoire) soit un total de : 61.230,52€.

Reste à charge : 15.350 € sur le HT.



Focus sur les associations de La Chapelle-Moulière

La rentrée est l'occasion de faire un point sur la bonne santé du tissu associatif de la commune.

Nous vous présentons ci-dessous les associations qui ont bien voulu nous communiquer leur actualité pour cette saison. Les coordonnées de l'ensemble des associations sont à retrouver sur le site de la mairie.

L'APE : association des parents d'élèves du RPI, avec des actions au bénéfice des écoles de Lavoux, Liniers et La Chapelle-Moulière.

LCMF : comité des fêtes avec comme objectif principal de faire vivre le village, à travers des manifestations festives, d'animer la commune au bénéfice de tous les habitants (voir article p.3).

Pit'Fest : association proposant des événements festifs de type marché de producteurs, artisans et commerçants locaux.

Team GagaRoro : organisation d'événements sportifs dont le Swim run Val de Vienne (voir article p.5). Présentation du sport de haut niveau en milieu scolaire.

Gymnastique Volontaire : propose de la gymnastique avec une animatrice intervenante.

Pivoine : activités bien-être, yoga et constellations familiales. Propose également une aide pour l'accompagnement des proches en fin de vie.

Shakti LCM : propositions d'activités axées sur le développement personnel et le bien-être. Des ateliers fixes (yoga, méditation, voyages au tambour,) ainsi que de nouveaux ateliers découverte chaque année (bains de forêt, cueillettes, bols chantant, massage, aromathérapie, hydrolats).

LPAM : association vie locale et défense des intérêts des habitants. Après avoir organisé plusieurs événements, l'association souhaite se concentrer sur son objectif principal.

Pour information : la salle des associations est accessible à l'ensemble des associations (sous certaines conditions) qui en font la demande.

Halloween et marché de Noël

La Chapelle-Moulière Festive (LCMF) est une association composée de 7 personnes soutenues par une solide équipe de bénévoles toujours prêts à les aider lors de leurs événements.

2 temps forts pour cette fin d'année. D'abord, le **31 octobre**, venez fêter **Halloween** avec eux à la salle des fêtes. De nombreux ateliers à partir de 16h : décoration de gâteaux et de citrouilles, énigmes, jeux, coloriages. Puis 2 concours, celui du meilleur déguisement et de la meilleure friandise d'Halloween. Le fait maison sera mis à l'honneur. Sur place, une buvette bien sûr, et en bonus un repas avec un plat bien de saison ! (sur réservation avant le 20 octobre, Facebook ou au 07.63.34.72.67).

Ils organiseront aussi leur 4^{ème} **marché de Noël** le dimanche **1er décembre** 2024, toujours à la salle des fêtes de La Chapelle-Moulière. La manifestation se déroulera entre 10h et 18h. Vous y trouverez une trentaine d'exposants, artisans et producteurs locaux, tous professionnels, pour remplir la hotte du père

Noël avec des cadeaux locaux et originaux ! Et bien évidemment des stands de restauration divers et variés pour éveiller vos papilles, ainsi qu'une buvette.

Retrouvez-les désormais sur les réseaux Facebook et Instagram où les noms des exposants vous seront dévoilés ainsi que quelques surprises.

Retenez ces deux  dates dans votre  agenda !

Plus d'infos sur Facebook (**LCMF**) et Instagram (**LCMF86**). Tél : 07.63.34.72.67/06.88.39.28.43. lcmf.86210@gmail.com.



Arbre de Noël et jeux de société

Cette année la mairie a décidé de changer le traditionnel spectacle de Noël en journée dédiée aux jeux.

Un rendez-vous ludique de découverte de l'univers des jeux pour **petits et grands** le **14 décembre** à partir de 15h à la salle des fêtes.

Cette journée sera animée par l'association Zeplindejeux, spécialisée dans ce genre d'événements.

Journée ouverte à tous les enfants de 3 à 17 ans avec un goûter offert. Les plus petits se verront remettre un cadeau par la mairie.

La soirée pourra se prolonger avec les parents qui le souhaitent et apporteront leurs propres jeux à partager.

A vous de jouer !



ACTUALITÉS

Point voirie

Le 9 septembre dernier la mairie a organisé une réunion d'information auprès des riverains de la commune, habitant à St Claud et Route de Bellefonds. Cette réunion avait pour objectif de préciser aux usagers la nature des travaux qui vont être entrepris **pour la sécurité routière** à partir des conclusions issues du « comité consultatif de la circulation » initié en 2021, des possibilités techniques et réglementaires dont la compétence revient à Grand Poitiers. La municipalité tient d'ailleurs à remercier chaleureusement les habitantes et habitants ayant participé à ces rencontres constructives.

Sur la **route de St Claud**, le long de la Vienne, il est prévu la réduction de la vitesse à 30 km/h par l'indication de panneau, puis une zone de rencontre à 20 km/h. Il est également prévu en complément de ces dispositifs la réalisation de 2 ralentisseurs à des endroits spécifiques pour ne pas engendrer de gêne acoustique aux riverains.

Sur la route de Bellefonds, une période de test de 6 mois est en cours pour valider le positionnement des alternats avec sens de priorité.

Une partie de la **rue de la Mairie** est en sens unique (sauf pour les bus, piétons et vélos). Si beaucoup d'entre nous respectent la

signalisation, il n'empêche que pour certains le changement reste compliqué !

A terme, et après cette période de test, les aménagements de sécurité seront les suivants :

- Passage de l'ensemble de la commune en zone 30 km/h

- Création : au croisement des routes de Liniers, de Bellefonds et de Bonneuil-Matours d'un giratoire franchissable

- Passage en : zone de rencontre à 20 km/h l'ensemble de la route de Bellefonds avec les alternats de priorité en cours de test

- Réfection complète de : l'enrobé de chaussée sur la route de Bellefonds avec inversion des pentes latérales de voirie pour protéger les toits de maisons lors du passage de véhicules à gros volume

- Signalisation : au sol et vertical de l'ensemble de ces nouveaux dispositifs

- Mise en place d'une nouvelle signalisation des équipements publics (salle des fêtes, mairie, école)

- Mise en sens unique partielle de la rue de la mairie (déjà réalisé).

L'ensemble de ces travaux seront réalisés dans le courant de **l'année 2025** et financés par le PPI de la **commune** issu des dotations de **Grand Poitiers**, et en partenariat avec les services voiries du **Département**.

Petit coup de pouce pour Sorenza



L'association **Tous avec Soso** a été créée pour faire connaître la maladie de Sorenza, une petite fille de 11 ans atteinte d'une cytopathie mitochondriale du gène Nars2.

L'association a donc décidé d'effectuer des collectes de dons afin de financer les traitements et surtout les matériels adaptés qui sont très coûteux, lève-personne =

30 000€...

C'est dans ce cadre que Tous avec Soso a organisé le 22 septembre dernier une randonnée en moto pour collecter des dons. L'équipe a fait halte à La Chapelle-Moulière et a été accueillie par le Restaurant des Lys où elle a pu profiter d'un accueil café offert par la municipalité.

Repas des aînés

Comme chaque année la mairie organisera un repas des aînés afin de rompre l'isolement de certains ou tout simplement renforcer les liens dans un moment de **partage et de convivialité**.

Nous vous attendons nombreuses et nombreux pour terminer cette année autour d'un déjeuner animé le **8 décembre** prochain à la salle des fêtes.

& VIE LOCALE

Retour sur le 1^{er} Swimrun de la Vienne

C'était le 15 juin dernier, vous l'avez vu ou entendu, vous avez été de nombreux curieux à venir voir ce qui s'est déroulé dans le bourg de la Chapelle-Moulière ou encore sur les rives de la Vienne. C'était bien sûr le **Swimrun Val de Vienne 2024** ! Un événement sportif alliant course à pied et natation **unique dans le département**. Ce sport, arrivé tout droit de Suède, est pratiqué par la **Team Gaga Roro** et proposé dans La Chapelle-Moulière pour une grande première. Les sportifs ont pu profiter d'un parcours varié entre route, chemin et natation dans la Vienne. Une fois la ligne d'arrivée franchie, ils ont pu retrouver un **marché d'artisans/commerçants** et se restaurer grâce au **Pit'Fest** puis en soirée, se divertir durant le concert de **Las Gabachas** organisé par la mairie pour leur événement *Voilà l'été*.



Vous l'avez raté ? Pas de panique, le Swimrun Val de Vienne revient le **14 juin 2025** !

Le Swimrun Val de Vienne 2024 en quelques chiffres :

- 1 : le nombre de Swimrun proposé dans le département de la Vienne
- 3 : le nombre de formats de courses proposés par notre événement
- 26 : le nombre de départements représentés sans compter une équipe Suisse
- 160 : le nombre de participants qui ont pris le départ pour la première édition
- 25 : le nombre de partenaires qui ont cru en nous
- 5 : le nombre de propriétaires qui ont accueilli le parcours chez eux pour une expérience unique !
- 46 : le nombre de bénévoles qui ont œuvré pour cette réussite

Plus d'infos : <https://swimrun-val-de-vienne.s2.yapla.com/fr/>

Nouvelle directrice, nouveau label et plein de projets pour l'école

L'école de La Chapelle-Moulière accueille cette année une **nouvelle directrice, Mme Agostini**, qui enseigne à la classe des CP/CE1, Mme Raynaud enseigne aux CP et Mme Thoreau aux CE1/CE2.

L'école vient de recevoir le **niveau 2 "confirmé" du label E3D** qui récompense les établissements scolaires engagés dans une démarche de développement durable. Dans cette perspective, les enfants et les enseignants vont continuer à travailler « du potager à l'assiette » en utilisant le jardin communal pour planter, observer, récolter éplucher puis déguster leurs légumes cuisinés par Véronique la cantinière.

Tous les parents du RPI seront d'ailleurs conviés le **jeudi 15 octobre** à déguster des spécialités à base de citrouille lors d'une journée école ouverte.

Les classes sont également engagées dans les défis Woody qui consistent à observer et tenter de prendre en photo la flore et faune locale ; après la fourmi, un écureuil a pu être photographié !

Autre thème important cette année : l'égalité filles/garçons en intégrant le numérique. L'expérience a montré qu'il n'y a pas d'âge pour apprendre à partager le ballon avec les filles...

Mme Thoreau et ses élèves suivront aussi cette année le Vendée Globe pour travailler sur le thème de la mer et même construire une maquette de bateau!



M. ELIE RACONTE SAINT-CLAUD



Dans ce numéro, c'est le portrait de Saint-Claud que nous allons vous broser grâce à M. Elie qui a bien voulu nous recevoir pour nous en parler.

Après une carrière d'officier, M. Jean Elie a continué des études d'histoire à l'Université de Poitiers, se spécialisant dans le monde rural de l'Ancien Régime et publiant articles et ouvrages sur le sujet.

"Je suis originaire de La Chapelle depuis le 17ème siècle" aime t-il à dire, marquant ainsi son attachement à la commune, à son histoire qui est aussi celle de ses ancêtres.

Saint-Claud, du nom de Saint Cloud (le petit-fils de Clovis) est **le plus ancien lieu-dit habité de la commune** (fin du Xème siècle) nous explique t-il. Les notaires écrivaient "Saint-Clouaud", les anciens prononçaient "Saint Quiau". On ne sait avec certitude si l'origine du nom Saint-Claud est liée à la présence d'une **source** (aujourd'hui inaccessible) qui fut réputée pour guérir les clous (les furoncles). Avant l'adduction de l'eau

courante, on allait y puiser à boire, et un moulin à eau y fonctionna jusqu'au début du XXème siècle. En aval du moulin et de la source, les femmes allaient rincer leur linge que certaines remontaient dans une brouette jusqu'au plateau, et ce jusqu'aux années 1950. Près du moulin se trouvait également une chapelle aux restes aujourd'hui ensevelis.

Et bien-sûr, il y a l'Ecotière, à l'origine une auberge, située en face du port qui permettait de traverser la rivière. M. Elie,

dans son ouvrage*, évoque l'épisode truculent d'une dispute entre la femme du passeur et un usager qui avait refusé de s'acquitter de la somme de la traversée, sous prétexte que le passeur avait omis de casser la glace sur la rivière.

Il nous parle également de **La Roche aux Renards**, une grotte située dans le coteau entre le moulin et l'Ecotière dans laquelle, selon la tradition orale, ont été retrouvés des sarcophages qui auraient été jetés à la rivière. Il y aurait eu aussi, toujours selon la tradition orale, près de l'Ecotière, une léproserie aujourd'hui complètement disparue.

A Saint-Claud se tenait les 7 et 21 septembre pendant une ou deux journées **la foire aux bestiaux et autres denrées**. Les deux dates correspondaient à deux fêtes religieuses, la Saint Cloud (en fait Saint Cloud) et la Saint Matthieu. La tradition orale témoigne de deux statues sans tête représentant les deux saints qui se trouvaient

ET SA FOIRE

au bord de la rivière et qui ont depuis longtemps disparu.

Créée en 1490, la foire cessa au cours des années 1930. Y succéda, après la Seconde Guerre mondiale, la fête de la Saint-Claud, le 7 septembre, qui permettait aux jeunes de danser sous un "parquet" route de Liniers.

Dans les archives, on trouve la "haute foire" et la "basse foire". Jusqu'en 1810 en effet la foire se situait en bas, le long de la Vienne, elle s'étalait à la fois sur la commune de La Chapelle-Moulière et celle de Bonneuil-Matours. Mais l'accès, par deux chemins étroits, restait très difficile. Hommes et bestiaux étaient fréquemment victimes d'accidents. A environ 150 m au nord du moulin, une sorte de fossé dévalant la pente jusqu'au chemin marquant la limite entre Bonneuil, au nord, et La Chapelle, au sud, était nommé Le Chemin du Paradis. On l'appellera plus tard Le Paradis aux Anes en raison du grand nombre d'ânes qui y auraient trouvé la mort. La foire fut ensuite déplacée, pour plus de commodité, sur la plaine au-dessus du coteau.

Dans son ouvrage* M. Elie rend compte de l'importance qu'avait cette foire pour les

habitants de La Chapelle-Moulière : "...les marchands pouvaient y faire des transactions. Les laboureurs des métairies pouvaient acheter boeufs de labour, chevaux et mulets de bât et les petits bordiers des ânes. Les uns et les autres avaient la possibilité de vendre leur vin et d'autres productions secondaires (moutons, laine, chanvre, fruits...). Chacun, selon ses moyens, y allait acquérir outils, ustensiles de ménage et de cuisine ainsi que des articles de mercerie (...) Tous s'y rendaient pour rencontrer d'autres gens. La foire était un espace de sociabilité. On buvait un peu et rêvait au vaste univers qui semblait venir à soi. Les gamins étaient éblouis par tant d'animaux et tant d'objets " et de corps de métiers : boulangers, fouaciers, bouchers, taillandiers, chapeliers, cordonniers, cordiers, sabotiers, sergiers, potiers, cabaretiers... "La foire de Saint-Claud fut d'autant plus réputée à La Chapelle et aux alentours, et son souvenir si durable, qu'elle apportait à un petit monde relativement fermé une immense animation. N'en ayant jamais vu d'autres ils gardaient le souvenir d'une foire immense, ce qu'ils contèrent par la suite à leurs petits-enfants" et que nous avons à notre tour décidé de vous conter, à travers l'histoire de Saint Claud.



* Jacques Gauvin et son monde - Le Poitou rural du XVIIIème siècle, Jean Elie, Geste éditions/Archives de vies, 2004.

INFOS PRATIQUES

Adressage

Dans le cadre de la loi dite 3DS (Différenciation, Décentralisation, Déconcentration et Simplification), les communes ont l'obligation de mettre en place un système d'adressage précis. Cela implique la création d'une base adresse locale (BAL) qui sera intégrée dans la base adresse nationale (BAN) via le portail national « adresse.data.gouv.fr ». Cette procédure s'effectue en suivant un cadre réglementaire et des règles strictes.

Les communes doivent ainsi donner à toutes les habitations et toutes les voies une identification afin de faciliter l'accès des services d'urgence (pompiers, SAMU, gendarmerie...), de faciliter la distribution du courrier et des colis et de permettre le

raccordement des habitations aux réseaux (électrique, téléphonique, fibre...).

Depuis plusieurs mois, l'équipe municipale travaille sur ce projet en réalisant un inventaire complet des adresses existantes et de celles à créer. Afin de compléter cette démarche, des réunions publiques seront organisées pour vous informer des conclusions de ce travail et de nos propositions et aussi pour recueillir vos remarques et suggestions.

A l'issue de cette phase de concertation, le conseil municipal délibérera définitivement sur les dénominations des rues et la numérotation des habitations. Les résidents concernés seront ensuite informés officiellement de leur nouvelle adresse.

Enlèvement des encombrants

Grand Poitiers améliore son panel de services concernant les déchets avec 2 nouveautés. Le service d'enlèvement des encombrants à domicile est étendu aux 40 communes du territoire. Enlèvement des encombrants : une fois par an, chaque foyer de Grand Poitiers peut faire appel gratuitement au service d'enlèvement des encombrants et des végétaux à domicile. Conçu pour les personnes ayant des difficultés de mobilité, il suffit de prendre rdv au

0 800 002 010, un numéro vert, pour que les équipes se déplacent devant chez vous afin d'évacuer jusqu'à 5m³ d'encombrants. Vous pouvez également choisir ce que vous souhaitez faire de ce dont vous vous séparez : les rapporter en magasin, les déposer en déchetterie, ou en faire don. Ce service est compris dans la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TOEM) et devient payant à partir de la 2e sollicitation, sur devis.

Par ici le miel !



Le rucher de la commune a produit environ 40 kg de miel. La municipalité offre un pot par foyer dans la limite des stocks.

A venir retirer à la Mairie et à déguster.